

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CONDAMINE CHATELARD SÉANCE DU 22 AOUT 2025

DÉLIBÉRATION N° 39/2025

Aménagement et réaménagement de gîtes communaux – remplacement du mobilier et de l'électroménager

L'an deux mil vingt-cinq,

Date de la convocation : 14.08.2025

Date d'affichage : 14.08.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr BOUVET A, MR GARINO J, Mr BOERI C, Mr GUICHARD R

Absent(s) : Mme AMARENCO S, Mr JOBIN ZEIMET S, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr GARINO Julien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que la commune dispose de 14 gîtes communaux destinés à l'accueil du public,

Considérant qu'il convient de procéder à des travaux de réaménagement du coin cuisine et au remplacement du mobilier afin d'améliorer la qualité de l'accueil et le confort des hébergements,

Considérant que le projet comprend pour chaque gîte :

- Réaménagement du coin cuisine, comprenant le changement du mobilier de cuisine et de l'électroménager pour un montant de 3 996,00 € TTC par gîte, soit pour les 5 gîtes un total de 19 980,00 € TTC.
- Remplacement et acquisition de mobilier, comprenant :
 - Lit 2 personnes (matelas + sommier) : 499,00 € TTC
 - Canapé convertible : 1 549,00 € TTC
 - Bout de canapé : 72,00 € TTC
 - Lampe de chevet : 29,00 € TTC
 - Table céramique ton chêne : 852,00 € TTC
 - Chaises noires (x6) : 594,00 € TTCSoit 17 975.00 € pour l'ensemble des 5 appartements

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025

Date de reception de l'AR: 22/08/2025

004-210400628-DE_039_2025-DE

A G E D I

Considérant que les devis correspondants ont été établis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'APPROUVER le projet de réaménagement de 5 gîtes communaux tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 19 980,00 € TTC pour la partie coin cuisine, et 17 975.00€ pour le mobilier complémentaire.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer les devis correspondants et à procéder aux commandes nécessaires à la réalisation du projet.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal à l'article correspondant.

Ainsi fait et delibere les jour, mois et an que dessus.

Deliberation rendue exécutoire

Transmise au contrôle de légalité le : -----

Publiee le : -----

La Maire

JACQUES Elisabeth



Le Secrétaire

GARINO Julien

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025

Date de reception de l'AR: 22/08/2025

004-210400628-DE_039_2025-DE

A G E D I